

Commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON

Date de convocation : 1^{er} février 2022

Date d'envoi : 1^{er} février 2022

Date d'affichage : 1^{er} février 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 7-2022
Du LUNDI 7 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 18 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, CADET Dominique, BOUDON Alain, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 5 – MATHON Sébastien à PERRIER Bernadette, JABRY Alain à CORTIAL Patrick, ALLIX Jean-Marie à CORTIAL Patrick, ROURE Christine à ROUX Philippe, MOURARET Sophie à ROUX Philippe.

Secrétaire de séance : BOUDON Alain.

OBJET : Autorisation au Maire pour engager les démarches nécessaires à la consultation de l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie communale

Le Maire explique que l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie communale conclu pour une durée de trois ans est terminé depuis le 31 décembre 2021.

Il convient donc de délibérer pour autoriser le Maire à engager la procédure de consultation pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 (sous maîtrise d'œuvre du SDEA de l'Ardèche – Syndicat de Développement d'Equipement et d'Aménagement).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à engager la procédure de consultation ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROUX



Acte exécutoire après transmission électronique
en Sous-Préfecture le 8/2/2022
et de sa publication le 8/2/2022
Identifiant unique n° 007-210702312-2022_02_07_007DE